



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Appellations d'origine contrôlée

Question écrite n° 10400

Texte de la question

M Jacques Boyon demande à Mme le ministre des affaires européennes quelles mesures elle compte prendre pour défendre, dans la perspective du futur marché européen, les produits d'appellation d'origine contrôlée. Ces produits dont la qualité fait honneur à la France doivent absolument bénéficier à l'échelon européen d'une réglementation aussi stricte que la réglementation française.

Texte de la réponse

Reponse. - L'objectif de la France est d'accélérer, dans les meilleures des conditions, la réalisation du marché unique dans le domaine des denrées alimentaires. Pour ce faire, elle vient de transmettre à ses onze partenaires et à la Commission la seconde partie d'un memorandum consacrée à ce sujet dans lequel elle accorde une très large part aux problèmes de la qualité des produits agroalimentaires. La définition d'un cadre communautaire pour les appellations d'origine permettrait en effet de valoriser sur les marchés externes les productions communautaires qui y seraient soumises et renforcerait de surcroît la démarche entreprise par la Communauté dans le cadre de l'Uruguay Round. Un tel cadre aura notamment pour objectif de donner une définition harmonisée de la notion d'appellation d'origine et d'instaurer une procédure communautaire de reconnaissance des appellations d'origine déposées par les États membres. Les travaux sur ce dossier sont actuellement en cours dans les services de la Commission, qui a recruté à cet effet deux experts français. Le Gouvernement attend qu'une proposition soit présentée par la Commission dans le courant du second semestre de 1989 dont il pourra ainsi favoriser l'examen durant la présidence française du Conseil des communautés.

Données clés

Auteur : [M. Boyon Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10400

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1077